

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Réunion du Conseil Municipal, à la salle de loisirs, 4 rue des Écoles, lundi 25 mai 2020 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset, A-M. Brigant, P. Coguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé, G. Le Baron, B. Le Faou, M. Le Guillou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, E. Léauté, A. Thouement.

Etaient absents : /

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : P. Le Quernec.

Ordre du jour

1. **Élection du maire**
2. **Détermination du nombre d'adjoints**
3. **Élection des adjoints**

Madame le maire déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

1. Élection du Maire

Monsieur Bernard LE SECH, conseiller municipal le plus âgé, prend la présidence de l'assemblée.

Il compte le nombre de conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie (au moins 5 conseillers présents).

Monsieur LE SECH invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue (des suffrages exprimés) parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs :

- Madame LÉAUTÉ Eléna,
- Monsieur LE PLAT Alexandre.

Monsieur LE SECH invite chaque conseiller, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Laurence CORSON, quinze voix (15).
- **Madame Laurence CORSON**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Madame Laurence CORSON, élue maire, prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Madame le maire indique que la commune doit disposer au minimum d'1 adjoint et au maximum de 4 adjoints. Elle rappelle que la commune disposait à ce jour de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

- Accord à l'unanimité.

3. Élection des adjoints

- **Election du premier adjoint en charge des finances et des affaires scolaires - premier tour de scrutin :**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Philippe COCGUEN, quinze voix (15).
- **Monsieur Philippe COCGUEN**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

- **Election du deuxième adjoint en charge des bâtiments communaux et de la vie associative - premier tour de scrutin :**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Frédéric HERVÉ, quinze voix (15).
- **Monsieur Frédéric HERVÉ**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

- **Election du troisième adjoint en charge des travaux, de l'environnement et du cadre de vie - premier tour de scrutin :**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Xavier LE MOAL, quinze voix (15).

➤ **Monsieur Xavier LE MOAL**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint.

- **Election du quatrième adjoint en charge des affaires sociales et de la communication - premier tour de scrutin :**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Aurélie THOUEMENT, quinze voix (15).

Madame Aurélie THOUEMENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième adjoint.

A la suite de ces élections, la lecture est faite aux élus de la « Charte de l' élu local ».

Séance levée à 20H04,
La secrétaire de séance,
Pauline LE QUERNEC.